

IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)

24/01/2022





1 - Présentation de l'INS

L'INS, C'EST QUOI ? OÙ LE TROUVE T'ON ?

- Un usager = une seule et unique identité partagée par tous les acteurs



NIR* / NIA**
+
OID structure émettrice

IDENTITE NATIONALE DE SANTE (INS)

Nom de naissance : GARCIA-HAMMADI
Prénom(s) de naissance : SARAH-LOU ANNA
Né(e) le : 21/01/1977 **Sexe** : F
Lieu de naissance (code INSEE) : 01154

Provient des bases de référence nationale interrogées par le téléservice INSi, intégré dans les logiciels

Document de santé avec l'INS

IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)		Bien identifié-e, bien soigné-e	
Nom de naissance	Garcia-Hammadi		
Prénom(s) de naissance	Sarah-Lou Anna		
Date de naissance	21/01/1977	Sexe	F
Lieu de naissance (code INSEE)	01154		
N° matricule INS	2 77 01 01 154 003 29		
NIR	X	NIA	
Adresse de messagerie sécurisée de l'utilisateur : 277010115400329@patient.mssante.fr			

*NIR : Numéro d'inscription au répertoire national des personnes physiques, dit « numéro de sécurité sociale »

**NIA : Numéro identifiant attente pour les personnes non nées en France mais bénéficiaires de l'assurance maladie (en cours d'immatriculation)

MATRICULE INS ET N° SÉCURITÉ SOCIALE

Le terme « INS » est à utiliser lorsque l'on parle de données de santé



Matricule INS et Numéro de SS sont basés sur le n° INSEE (NIR)



Matricule INS

NIR personnel

Traits d'identité DE
REFERENCE



- Référence les données de santé
- Identification officielle en santé et médico-social

Usager = Assuré
INS = N° SS

N° SS (numéro sécurité sociale)

NIR ouvrant-droit

Traits AM (non officiels)



- Uniquement pour la facturation et le remboursement des soins

IDENTITOVIGILANCE



- Identitovigilance = Prévention des risques associés aux soins



- Vigilances sanitaires
 - Infectiovigilance
 -
 - **Identitovigilance**

« Bon soin pour le bon usager »

Référentiel national d'identitovigilance (RNIV)



PERIMETRES DE L'IDENTITOVIGILANCE



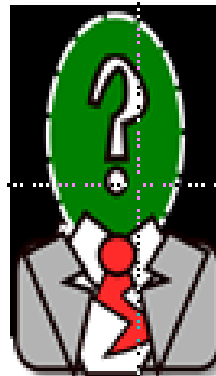
AGCI

Rechercher, créer,
modifier une
identité

**Bonnes pratiques
d'identification
primaire**

S'assurer que le bon
soin est délivré au
bon patient

**Bonnes pratiques
d'identification
secondaire**



**Bonnes pratiques
de gestion de
l'INS**

Sécurité du
référencement des
données de santé

**Bonnes pratiques de
gestion des risques
relatifs à
l'identification**

Prévention et
correction des erreurs
d'identification

**Bonnes pratiques
de gouvernance**

Politique,
organisation

Source : CRIV, Nouvelle Aquitaine

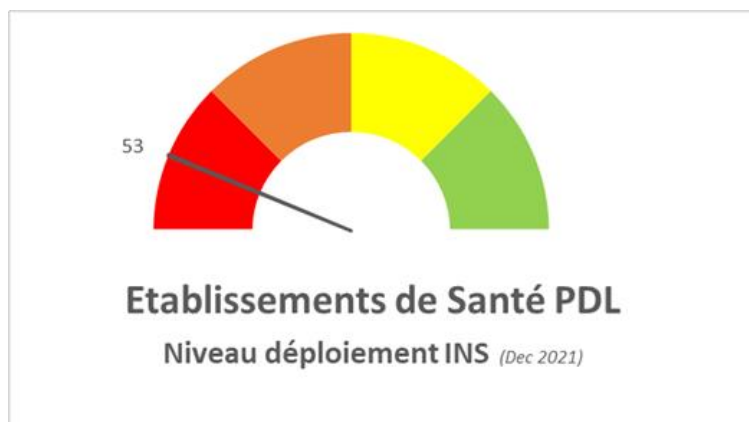
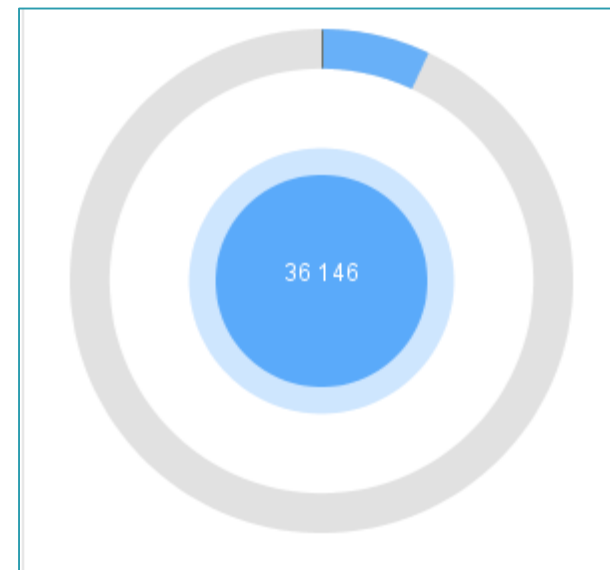
QUEL DEPLOIEMENT ?



Données à fin décembre 21



Professionnels de santé libéraux – Chiffres nationaux (cible = 516 000 utilisateurs)





Professionnels*



Récupérer l'INS de l'utilisateur, sécuriser l'identification des usagers en appliquant les « nouvelles » règles d'identitovigilance, référencer les données de santé avec cette INS dans les échanges avec les professionnels de santé

Usager



Apporter la preuve de son identité lors d'une première prise en charge et décliner son identité quand les professionnels le demandent

Editeur



Trois « marches » à franchir pour proposer des solutions « INS-compatibles » à leurs clients : intégrer le téléservice INSi, implémenter l'intégration de l'INS dans le référentiel d'identité pour permettre la mise en œuvre des « nouvelles » règles d'identitovigilance, diffuser l'INS, notamment en respectant les standards d'interopérabilité

**Professionnels du monde de la santé et du médico-social*



167 logiciels autorisés pour l'appel au téléservice INSi
84 solutions déployées



QUELS LEVIERS ?



Nouvelles mesures FINANCIÈRES

Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (**SONS**)

Programme **SUN-ES**
210 m€

Selon les **accords conventionnels** avec l'Assurance Maladie
 × Avenant 9 Méd libéraux

Programme **ESMS numérique**
600 m€

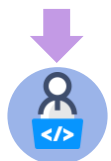
Évolution des dispositifs existants

Nouveaux critères numériques IFAQ

Forfait structure : renforcement du numérique
 Évolution de la certification **COFRAC** (biologie)

Mesures RÉGLEMENTAIRES

Opposabilité des référentiels : Référentiel INS + RNIV + Guide implémentation INS
(Arrêté du 27 mai 2021 portant approbation des modifications apportées au référentiel « Identifiant National de Santé »)



Éditeurs



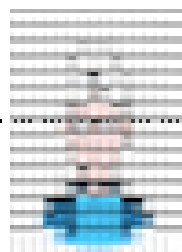
Établissements et Professionnels de santé



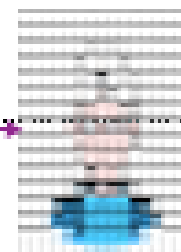
Intérêts pour les parcours et la prise en charge des usagers du système de santé

2 RISQUES MAJEURS LIES A L'IDENTIFICATION

- Les données de santé d'un usager se trouvent réparties entre plusieurs identités numériques = doublons



IPP n° 199254



IPP n° 172459

Nom de naissance: **DARK**
Nom d'usage: **LOUIS**
Prénom: **Jeanne**
DDN: **13/08/1939**
Sexe: **F**

Nom de naissance: **DARK**
Nom d'usage: **LOUIS**
Prénom: **Marie-Jeanne**
DDN: **13/08/1939**
Sexe: **F**

2 RISQUES MAJEURS LIES A L'IDENTIFICATION

- Les données de plusieurs usagers sont enregistrées sous une même IN = collision



Nom de naissance :
DARK
Nom d'usage :
LOUIS
Prénom : **Jeanne**
DDN : **13/08/1939**
Sexe : **F**

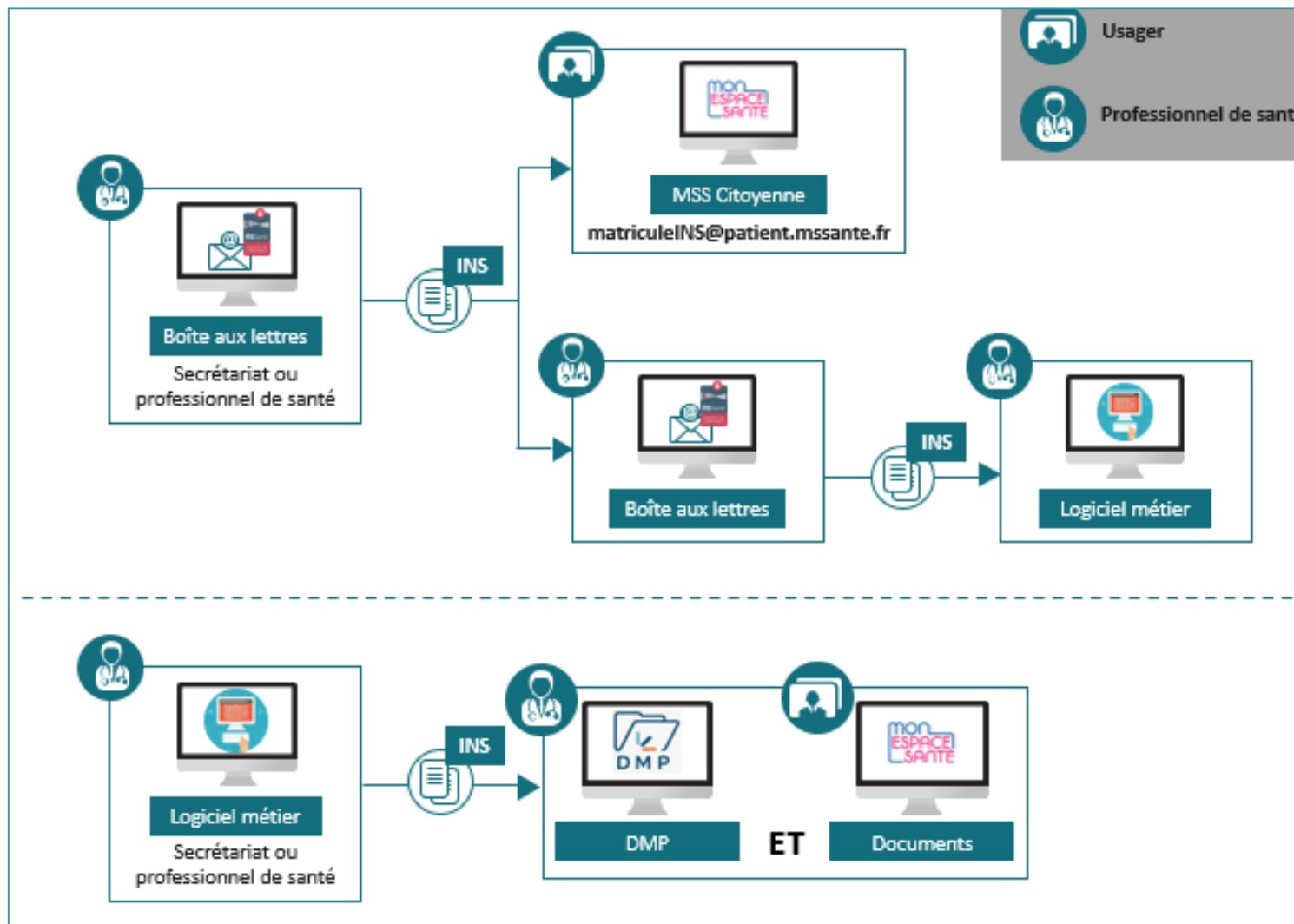


IPP n° 172459



Nom de naissance :
DARC
Nom d'usage :
Prénom : **Louis**
DDN : **13/08/1969**
Sexe : **M**

INS : PRE-REQUIS ECHANGE/PARTAGE DE DONNEES



INS : QUELLE IMPLICATION DES USAGERS

Présentez votre pièce d'identité

Afin de valider votre INS, les professionnels qui vous prennent en charge vous demanderont **votre pièce d'identité** (carte d'identité, passeport)*, **au moins une fois**. Prenez quelques minutes pour vérifier votre INS avec eux et signalez-leur les erreurs si besoin : c'est important pour la qualité et la sécurité de votre prise en charge.

À VENIR ! À terme, des dispositifs plus modernes d'identification électronique permettront de valider plus simplement votre identité, par exemple au travers de la future application carte vitale (ApCV) et de France Connect, que vous soyez à distance ou physiquement présent.



* Liste des pièces d'identité non exhaustive. Attention, la carte vitale n'est pas considérée comme une pièce d'identité valable.

Pièces d'identité acceptées

- × Carte nationale d'identité
- × Passeport
- × Titre de séjour permanent
- × Enfant : Extrait acte de naissance ou livret de famille ET pièce d'identité du parent accompagnant

En cas d'erreur d'identité dans le répertoire national, faites une demande de correction auprès de l'INSEE

Remarque : si l'erreur provient de la pièce d'identité, faites une demande de rectification auprès du service d'état civil de la commune.

Identité Nationale de Santé - Demande de correction auprès de l'INSEE

Lors de ma prise en charge par un professionnel de santé, nous nous sommes aperçus que mon identité nationale de santé comportait des erreurs. Il m'a indiqué que je devais les faire rectifier auprès de l'INSEE. Pourquoi ? Quelle est la démarche à suivre ?

De quoi s'agit-il ?



- Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) regroupe les informations d'état civil des personnes nées en France ou des étrangers immatriculés auprès des services de l'Assurance Maladie.
- Ces éléments d'identification sont repris pour certaines démarches administratives : impôts, travail, élections...

Quel est le lien avec l'Identité Nationale de Santé ?

Votre Identité Nationale de Santé (INS) est votre identité sanitaire de référence. Son utilisation est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021 pour référencer vos informations de santé.

Votre INS provient du RNIPP et est composée :

- d'un **matricule**
- de 5 **traits d'identité** (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance)

L'attribution de l'INS est couplée à la vérification de votre identité via une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport,...) Votre INS permet aux professionnels de santé qui vous accompagnent d'échanger plus facilement de l'information de santé vous concernant, en s'assurant qu'ils parlent bien de la même personne.

C'est pourquoi il est essentiel que cette identité ne comporte pas d'erreurs.









Si vous constatez une erreur concernant votre identité (par exemple, une erreur dans votre nom de naissance, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance), vous pouvez demander une **rectification à l'INSEE qui gère ce répertoire*** en cliquant sur le lien [ici**](#) ou en scannant le QR Code :



Attention, si l'erreur provient du titre d'identité, il est nécessaire de contacter le service d'état civil de votre commune pour effectuer la rectification.



* L'INSEE n'est pas compétent pour apporter des corrections d'état civil pour les personnes nées hors de France. Ces personnes doivent se rapprocher d'un organisme qui gère leurs droits sociaux, en joignant un acte de naissance traduit de moins de trois mois et un justificatif d'identité en cours de validité.
** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R40454>

 AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ	
	INS dépliant usagers (584.70 KB)
	Foire Aux Questions INS - Usagers (709.21 KB)
	Télécharger le kit de communication de l'INS (12.11 MB)
	INS - Dépliant Démarche INSEE Version 1 (343.06 KB)
	INS - Dépliant Démarche INSEE Version 2 (254.26 KB)

Site de l'Agence du Numérique en Santé / [Espace patient](#)

Flyer usagers

Votre INS

Votre matricule INS

+

Vos traits d'identité

Il correspond à votre numéro personnel de sécurité sociale. Il peut être différent du numéro de sécurité sociale utilisé pour le remboursement des soins par l'assurance maladie, dans le cas par exemple où l'utilisateur n'est pas l'assuré social (ex.: l'enfant qui est rattaché à l'un de ses parents).

- Nom de naissance
- Prénom(s) de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Code du lieu de naissance

Ces données proviennent des bases d'identifiants de référence de l'Administration française.

Présentez votre pièce d'identité

Afin de valider votre INS, les professionnels qui vous prennent en charge vous demanderont **votre pièce d'identité** (carte d'identité, passeport)**, au moins une fois.** Prenez quelques minutes pour vérifier votre INS avec eux et signalez-leur les erreurs si besoin : c'est important pour la qualité et la sécurité de votre prise en charge.

À VENIR : À terme, des dispositifs plus modernes d'identification électronique permettront de valider plus simplement votre identité, par exemple au travers de la future application carte vitale (ApCV) et de France Connect, que vous soyez à distance ou physiquement présent.





Bien identifié.e, bien soigné.e !

Depuis le 1^{er} janvier 2021, vous disposez d'une identité sanitaire officielle appelée identité nationale de santé (INS) qui vous est unique et qui est utilisée par tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge.

Vous trouverez votre identité nationale de santé sur les différents documents remis lors de votre parcours de santé, ainsi que dans votre futur espace numérique de santé.



Lors de votre parcours de santé, les professionnels qui interviennent dans votre suivi ont besoin de partager de l'information vous concernant. Grâce à l'INS, vous êtes identifié.e de la même façon par tous les professionnels qui interviennent dans votre suivi. Cette identification unique permet, en outre, d'éviter de vous confondre avec une autre personne ou de créer inutilement un nouveau dossier vous concernant.

VIDÉOS D'INFORMATION



Vidéo réalisée par l'Agence du Numérique en Santé (3 min 37)



Vidéo réalisée par le GCS e-santé Bretagne (5 min 25)



Vidéo réalisée par le GIE Sesam Vitale (3 min 13)





-  Une identité unique et pérenne, pour **faciliter l'échange et le partage des données de santé** entre les professionnels qui prennent en charge l'utilisateur
-  Composée d'un « **numéro** » (le matricule INS) **et de 5 traits d'identité** (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance) **issus des bases de l'Etat-Civil**
-  Mise à disposition des professionnels par l'intermédiaire du **téléservice INSi** (mis en œuvre par la Cnam)
-  Dont l'utilisation est soumise **au respect des règles d'identitovigilance décrites dans le RNIV** (référentiel national d'identitovigilance)
-  Et qui sera **diffusée sur toute donnée de santé** transmise sous format papier ou sous la forme de flux dématérialisés



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Nous contacter

- **Soizick Gouy** – Cheffe de projet INS – 06.02.59.49.12 – soizick.gouy@esante-paysdelaloire.fr
- **Anne-Claire Guille des Buttes** – Coordinatrice CRIV -06.11.67.43.70 – anneclaire.guilledesbuttes@chu-nantes.fr
- **Camille Sannier** – Cheffe de projet e-santé (MSS/DMP) -06.36.05.43.73 – camille.sannier@esante-paysdelaloire.fr